



## OBSERVATOIRE CITOYEN POUR L'INSTITUTIONNALISATION DE LA DÉMOCRATIE

### *Propositions citoyennes pour l'optimisation des politiques publiques dans les domaines de la sécurité et de l'État de droit, de l'énergie et de la lutte contre la corruption et l'impunité*

Ce document a été conçu en vue d'une campagne de plaidoyer de l'OCID rendue possible grâce à l'appui financier de la *National Endowment for Democracy* (NED), dans le cadre du projet « Initiative de Contrôle Citoyen de l'Action Publique en Haïti » (ICCAPH). L'OCID est un consortium de la société civile formé de l'*Initiative de la Société Civile*, du *Centre Œcuménique de Droits Humains* et de *JURIMEDIA*.



---

Siège social de l'OCID : ISC - 14, rue Borno, Pétion-Ville, Haïti

[www.ocidhaiti.org](http://www.ocidhaiti.org)

Email : [jicocid@gmail.com](mailto:jicocid@gmail.com)

Téléphone : (509) 3606-2600

## I. INTRODUCTION

En matière de politiques publiques, Haïti fait face à d'énormes défis qui entravent sa marche vers la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement durable. Parmi ces défis, il convient d'énumérer : le déficit de transparence dans toutes les phases du cycle (formulation, mise en œuvre, suivi, évaluation), le manque d'implication des citoyens et des citoyennes dans les processus décisionnels avec pour corollaire des politiques et programmes peu pertinents, la faible cohérence des différents politiques et programmes mis en œuvre, leur manque d'efficacité et d'efficience, etc. Il en résulte donc un État faible et incapable de répondre aux besoins les plus élémentaires de la population comme la sécurité ou l'énergie par exemple. Alors, rien d'étonnant que cet État soit perçu par la majorité de la population comme corrompu et au service des nantis au détriment de l'intérêt général. C'est le cas de dire que la contre-performance persistante et le dysfonctionnement de l'État haïtien justifie, dans une certaine mesure, la grande méfiance de la population haïtienne vis-à-vis des institutions publiques révélée par une enquête réalisée par l'OCID en octobre 2021 (par exemple, 95.1% se méfient du Parlement, 86.2% de la Justice, 81.5% de la Police et les Autorités locales, 80.3% de la Présidence ou du pouvoir exécutif).

Dans un tel contexte, les efforts citoyens pour responsabiliser les décideurs publics et influencer l'action publique se révèlent d'une impérieuse nécessité. Voilà ce qui justifie et qui constitue la finalité de l'initiative entreprise par l'*Observatoire Citoyen pour l'Institutionnalisation de la Démocratie* (OCID) de conduire, avec le concours d'une unité de trois spécialistes, des analyses critiques des politiques et programmes publics dans les secteurs de l'Énergie, de la Lutte contre la corruption et l'impunité, de la Sécurité et de l'État de droit. L'OCID a également associé à cette activité une formation en suivi et évaluation des politiques publiques à l'intention de plus de 500 cadres de partis politiques et d'organisations de la société ainsi qu'environ 200 jeunes certifiés l'an dernier dans son programme de formation en socialisation politique et débat argumenté. Les bilans critiques préparés par les experts, complétés par les apports de 250 acteurs politiques et de la société civile (dont 198 hommes et 52 femmes) recueillis via 27 groupes de discussions réalisés dans neuf départements du pays (il n'y en a pas eu dans la Grande-Anse), ont permis à l'OCID d'élaborer les présentes *Propositions citoyennes pour l'optimisation des politiques publiques dans les domaines de la sécurité et de l'État de droit, de l'énergie et de la lutte contre la corruption et l'impunité*. Celles-ci vont faire l'objet d'une vaste campagne de plaidoyer visant à mobiliser le soutien, entre autres, des partis politiques et des organisations de la société civile en vue de plaider en faveur de leur mise à l'agenda politique, dès que possible.

## II. VERS L'OPTIMISATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET ÉTAT DE DROIT

### 2.1 Aperçu de la problématique

Avec la prolifération des gangs armés notamment dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, conduisant depuis 2018 à l'assassinat en moyenne de près de 1300 personnes et le kidnapping de plus de 600 autres chaque année, le phénomène de l'insécurité est devenu, à côté de la question de l'impunité, le premier sujet d'intérêt dans les débats publics au sein de la société haïtienne. Sous

l'influence des médias et des organisations de la société civile, ces problèmes inscrits à l'agenda public du gouvernement haïtien n'ont pas tardé inspirer depuis lors de nombreux éléments de politique publique à travers notamment des Plans d'action ou des Plans stratégiques de développement de la PNH ou du Ministère de la Justice.

Cependant, l'analyse du bilan du secteur « Sécurité et Etat de droit », en termes d'action publique, nous a permis de mettre en lumière un certain nombre de problèmes qui ont impacté négativement la mise en œuvre des politiques et programmes publics dans ledit secteur. En effet, parmi les facteurs de contre-performance de l'action publique dans le secteur « Sécurité et État de droit », il y a lieu de noter :

- ❖ Un défaut d'appropriation de l'action publique dans le domaine par les responsables politiques et institutionnels, en raison notamment d'un manque de culture stratégique et de planification au niveau des structures de décision ;
- ❖ Des incohérences entre certaines actions mises en œuvre et les besoins réels du secteur ;
- ❖ Un déficit d'efficacité de certaines actions dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs préalablement fixés ;
- ❖ Un manque d'efficacité de certaines actions dont les résultats ont été très en-dessous des coûts engagés pour les atteindre ;
- ❖ Une inadéquation entre les objectifs visés et le niveau de financement attribués par l'Etat ;
- ❖ Une carence d'interventions sociales de l'Etat dans les quartiers précaires, communément appelés ghettos ;
- ❖ Un manque de volonté politique des décideurs publics ;
- ❖ Des effets pervers liés à l'influence politique ou diplomatique extérieure, comme ce fut le cas dans la mise en veilleuse du projet de reconstitution de l'armée à cause des réserves de partenaires internationaux ou le retrait de l'initiative de mise sur pied d'un Corps tactique anti-terroriste au sein de la Police nationale faute d'avoir obtenu l'aval de la mission onusienne.

## **2.2 Propositions pour l'optimisation de la politique publique dans ce secteur**

Pour une politique publique plus pertinente, plus efficace et plus efficiente dans le domaine de la sécurité et de l'Etat de droit, nous recommandons vivement aux décideurs les mesures suivantes :

- 1) Assurer l'implication des responsables institutionnels dans la réflexion sur la planification des objectifs du secteur afin de renforcer leur appropriation de ladite Politique publique ;
- 2) Inscrire ces politiques publiques dans un « Budget-programme », plutôt que dans le cadre traditionnel des « Budgets-moyens » afin de mieux sécuriser leur financement ;
- 3) Centraliser la formulation de Politique publique du secteur au niveau du CSPN et du Ministère de la justice afin de créer un effet mobilisateur de tous les Pouvoirs publics ;
- 4) Intégrer l'analyse de risque multidimensionnel dans la planification de l'action publique afin de renforcer sa cohérence vis-à-vis de la réalité et des besoins du secteur ;
- 5) Affecter systématiquement un responsable principal à chaque action ou activité pour éviter les cas de lacune de responsabilité lors de la phase d'exécution de la Politique ;
- 6) Mettre en place un réseau de caméras de vidéo-protection avec l'organisation d'une surveillance 24h/24 en lien avec des équipes opérationnelles ;

- 7) Renforcer significativement le contrôle frontalier et l'effectif de la PNH ;
- 8) Développer et mettre en œuvre un programme d'éducation à la paix axé sur la dimension socio-économique du problème d'insécurité ;
- 9) Prendre des mesures pour stimuler la collaboration entre la population et la police nationale.

### **III. VERS L'OPTIMISATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE**

#### **3.1 Aperçu de la problématique**

Depuis la fin des régimes des Duvalier, le pays est plongé dans une crise énergétique qui affecte non seulement son développement économique-industriel, mais aussi la qualité de vie et le bien-être collectif des citoyennes et des citoyens. En outre, le déficit d'accès de la majorité des régions du pays au courant électrique, l'approvisionnement des automobilistes en produits pétroliers et des ménages en énergie pour la cuisson posent encore de sérieux problèmes à la population, et de manière récurrente. C'est donc dans ce contexte de revendications sociales pour un plus grand accès à l'énergie que l'administration du feu président Jovenel Moïse avait adopté comme programme politique phare l'électrification du pays 24/24 et la modernisation du secteur pétrolier. Ces priorités gouvernementales ont été, à certains égards, mises en œuvre par les autorités gestionnaires et régulatrices du secteur de l'énergie (EDH, MTPTC, ANARSE, BME) à travers un certain nombre d'actions publiques visant notamment l'amélioration de la gouvernance énergétique, de l'accès à l'électricité, de la disponibilité des produits pétroliers et de la gestion de l'énergie domestique.

Plus particulièrement, il y a lieu de noter des réalisations importantes dans le sous-secteur de l'électricité, avec la réhabilitation de centrales, de réseaux et de sous-stations électriques ; la construction de micro-réseaux et la réalisation d'infrastructures électriques. Néanmoins, le bilan critique de l'ensemble de ce sous-secteur nous a permis d'observer que beaucoup d'objectifs n'y ont pas été atteints malgré tout. Quant aux deux autres sous-secteurs (énergie domestique et produits pétroliers), ils n'ont presque pas été pris en charge par l'action publique, alors même que le premier représente 75% de toute l'énergie consommée dans le pays et le deuxième 20%. Notons enfin, qu'en dépit des réalisations concrètes enregistrées dans le sous-secteur électricité, la population a ressenti un grand niveau d'insatisfaction et même de colère, en raison à la fois des objectifs trop ambitieux mis en avant, de l'impossibilité de mobiliser les importantes ressources financières requises pour de tels objectifs, de l'incohérence de certaines actions, de l'inefficacité ou de l'inefficience d'autres.

#### **3.2 Propositions pour l'optimisation de la politique publique dans ce secteur**

Dans le souci d'améliorer la performance de l'ensemble du secteur « énergie », tout en accordant un intérêt particulier aux sous-secteurs « énergie domestique » et « produit pétrolier », il est suggéré aux décideurs d'adopter les mesures suivantes :

- 1) Mettre en place des institutions publiques adéquates (Direction de l'énergie, Agence d'électrification rurale, etc.) et de programmes de formation des ressources humaines appropriées pour assurer un progrès réel dans l'accès à l'électricité dans le pays ;
- 2) Garantir un financement adéquat et proportionné aux objectifs fixés ;
- 3) Accorder le même niveau d'attention et d'intérêt stratégique pour les sous-secteurs de l'énergie domestique, des produits pétroliers et de l'électricité ;
- 4) Favoriser une communication transparente et équilibrée des différentes étapes de la mise en œuvre des actions dans le secteur (publication des documents de politique, des budgets, des réalisations, des bilans de dépenses, etc.) ;
- 5) Assurer, autant que faire se peut, une certaine autonomie des organes de gestion du secteur vis-à-vis du pouvoir politique, afin de leur permettre de poursuivre efficacement les objectifs de long terme ;
- 6) Valoriser les sources d'énergie renouvelables (solaire, hydraulique et éolienne) ;
- 7) Éduquer la population à la gestion responsable des ressources énergétiques à sa disposition ;
- 8) Décentraliser le stockage et la distribution des produits pétroliers, en construisant d'autres terminales réparties en différentes régions stratégiques du pays.

#### **IV. VERS L'OPTIMISATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITÉ**

##### **4.1 Aperçu de la problématique**

La corruption et l'impunité constituent, à côté des problèmes de sécurité, les principales caractéristiques de la mauvaise gouvernance politique en Haïti. En dépit de l'existence de nombreuses législations pénales prohibant ces pratiques et consacrant solennellement le principe de l'égalité citoyenne devant la loi, les scandales de corruption ne cessent de ternir l'image du pays à l'étranger et miner la confiance des citoyennes et des citoyens dans leur gouvernement, tandis que les individus ou les autorités politiques ou administratives indexés dans ces scandales ne sont poursuivis, ni punis conformément à la loi.

A preuve, qu'il s'agisse du dossier de détournement des fonds de « Pétro Caribe » ou de celui indexant certaines compagnies privées de production d'électricité dans des enrichissements illicites aux préjudices de l'État haïtien, aucune des personnalités du gouvernement et du monde des affaires citées dans des actes de corruption n'a été obligée de faire face à la justice haïtienne. Autant dire que le bilan analytique de l'action gouvernementale dans ce secteur nous aura permis d'établir un inventaire à la fois des limitations et des réalisations des politiques publiques qui y sont mises en œuvre depuis au moins l'année 2016. En plus de la faiblesse des institutions de contrôle et du manque de volonté politique des décideurs, la lutte contre la corruption doit faire face également au défi de la permissivité sociale, cette tendance courante à banaliser (ou presque normaliser) la plupart des actes de corruption.

En effet, si d'un côté, le manque d'indépendance de la justice, la corruption chez certains membres de la magistrature et les déficits de ressources et de gestion de l'administration judiciaire constituent des facteurs à la base du peu de progrès obtenu dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'impunité en Haïti, de l'autre, nous avons pu relever que l'existence d'un cadre

normatif propice et la disponibilité d'un arsenal juridico-institutionnel sont aussi autant d'éléments qui peuvent inspirer de grands espoirs.

#### **4.2 Propositions recommandations pour l'optimisation de la politique publique dans ce secteur**

Pour une politique publique plus pertinente, plus efficace et plus efficiente dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'impunité, nous recommandons vivement aux décideurs les mesures suivantes :

- 1) Promouvoir la formation d'une masse critique de juges spécialistes de la thématique de corruption ;
- 2) S'assurer que ces magistrats spécialisés soient affectés principalement, sinon exclusivement, au traitement des dossiers de corruption ;
- 3) Rendre effective la procédure de déclaration de patrimoine pour tous les fonctionnaires publics et autorités de l'État, en assurant le renforcement et l'application des mesures de sanctions pour défaut de déclaration ou pour fausse déclaration ;
- 4) Renforcer l'application des législations destinées à combattre la corruption ;
- 5) Renforcer la gouvernance interne du système judiciaire, ainsi que le management des principales juridictions, notamment en stimulant la productivité par l'institution d'un système d'évaluation de la performance et de la moralité des magistrats ;
- 6) Attribuer une plus grande part du budget national à l'administration judiciaire, de telle sorte que les juridictions puissent avoir les moyens de compter sur le service au moins des techniciens informatiques et des experts-comptables dans le traitement des affaires de corruption, etc. ;
- 7) Élaborer un programme de sensibilisation des élèves, des étudiants et de la population à la problématique de la corruption ;
- 8) Substituer au poste de Commissaire du gouvernement celui de Procureur de la république pour assumer les fonctions du Ministère public ;
- 9) Créer une instance indépendante pour juger les hauts fonctionnaires accusés de corruption.

## **V. CONCLUSION ET SIGNATURES**

Malgré ses limites inévitables, ce travail d'analyse critique des politiques et programmes publics dans les trois secteurs visés nous aura permis de mettre en évidence les principaux acquis aussi bien que les défis à considérer pour mieux orienter l'action publique dans ces domaines. Mieux encore, cet exercice d'évaluation citoyenne a fait ressortir tout un ensemble de propositions concrètes dont il faut promouvoir l'intégration, tout d'abord dans l'agenda politique des partis politiques, puis dans celui des candidat-e-s et des futur-e-s élu-e-s. Les acteurs dont les signatures suivent et tous ceux qui adhéreront par la suite à ces propositions citoyennes s'engagent à soutenir ce vibrant plaidoyer en faveur de l'optimisation des politiques publiques en matière de sécurité et Etat de droit, d'énergie et de lutte contre la corruption et l'impunité.

LES SIGNATURES :

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

<b>No</b>	<b>Prénom et Nom</b>	<b>Sexe (F/H)</b>	<b>Organisation ou Parti Politique</b>	<b>Commune</b>	<b>Signature</b>
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					